

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 17 novembre 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 1 p. (443r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 17 novembre 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45530>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 novembre 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin cite une lettre de Delpech qui l'informe qu'Esther Lemaire va faire appel du jugement qui a décidé qu'elle n'avait pas droit aux bénéfices réalisés depuis la demande en séparation. Il annonce à Lecoq de Boisbaudran qu'il écrit à Jules Favre pour le prier de suivre l'affaire.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Borgnon \[monsieur\]](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 17 juill 1866

443

Leffonsieur leq d'bris Baudouin

Apposiuon

je veux a voir une lettre de mon avoué
de Paris qui contient ces

" Nous recevrons sans peine de faire a u
" que Mme assuré l'heure adouer au
" appelle de M^{me} Gordin druge vinter ferdent
" former jugement qui a decide qualche chose
" pas droit aux bénifices ecclésiastiques depuis la
" demande en séparation il est donc inutile
" de signifier le jugement

peris a voir a off fasse pour le
prier de suivre cette affaire et de la gisante
et partie cette décharge a la mortuaire aper
lui

je vous prie de faire une lettre
en rapportant quelques observations que
avez dans l'ouvrage compte que le retour
de M^{me} Bignon que l'on me dit
attend pour cette de nos prochaines
a Guise.

TrèsY agencé mes sentiments distingu

Gordin